constitution des cadres deviendrait impossible.

L'orateur reconnaît que le service militaire en temps de paix doit être réduit au strict minimum; mais il estime que cela n'est possible que sous la condition du vote et de l'application de moyens préparatoires : loi sur les rengagements, loi sur les cadres, loi sur l'éducation militaire de la jeunesse. A ces conditions seulement, il sera possible de réduire la durée du service sans nuire à la cause sacrée de la défense nationale.

Discours de M. de Montfort

M. DE MONTFORT considère comme dangereuses actuellement toutes les propositions tendant à des modifications de notre régime militaire. Nous devons corriger ce régime, mais non en compromettre la solidité par des mesures radicales et prématurées.

Avec le système qu'on propose aujourd'hui, nous allons droit aux milices. La conception de la nation armée, réalisable en Allemagne, ne l'est pas chez nous où la nation n'est pas militarisée.

Certes, il existe chez nous un fort courant portant le Parlement vers une réduction du service militaire.

M. MILLIES-LACROIX. — C'est évident.

M. DE MONTFORT. — Peut-être, mais le rôle du législateur, sans être de résister à ce courant, est au moins de l'endiguer.

J'ajoute que c'est aussi le devoir du gouvernement qui semble n'être pas cependant de mon avis.

M. LE GENERAL ANDRE fait signe que si.

M. DE MONTFORT. — Si. Eh bien, tant mieux ! L'orateur montre que l'officier ne peut pas être réduit au rôle de simple professeur de tir, de gymnastique ou d'escrime. Ce doit être l'initiateur des hommes à la discipline et à l'esprit militaire. De la discipline, l'esprit militaire ne s'acquièrent qu'à la longue. C'est pour cela que la réduction illimitée du service militaire est impossible.

Il insiste sur l'importance qu'il y a à ce que les hommes connaissent leurs officiers. Il faut, dit-il, que l'armée forme une véritable famille dont la solidarité, l'esprit de corps, l'esprit militaire sera le ciment et le lien.

Sans l'esprit de corps, la science ne pourra rien, la préparation algébrique de la bataille sera stérile et inefficace, la puissance de l'armement ne comptera pour rien.

L'orateur se prononce énergiquement contre la proposition Rolland, à laquelle il reproche d'innover de façon trop imprudente en se basant sur des illusions ou de simples hypothèses ce qui est inadmissible en matière de défense nationale.

Il est dangereux de toucher au service de trois ans, qui est la pierre angulaire de tout notre système militaire. Les moyens proposés pour pallier les inconvénients des modifications qu'on demande sont aussi mauvais que ces modifications elles-mêmes.

La suppression des dispenses, l'incorporation d'hommes des services auxiliaires ne sont que des expédients de réalisation difficile. D'ailleurs, la question des embusqués est une affaire de commandement. Les embusqués inaptes disparaîtront quand les chefs de corps le voudront.

Le problème le plus grave est celui des rengagements. En renforçant les cadres on renforcera l'armée elle-même.

En terminant l'orateur expose ce qu'il convient de substituer à la proposition Rolland : le maintien de la loi de trois ans, l'application progressive de la réduction du service par des libérations anticipées dans la proportion même que l'on obtiendra des rengagements.

La paix, d'ailleurs, est-elle à l'heure actuelle suffisamment assurée pour qu'on puisse tenter une réorganisation de l'armée? C'est le devoir du Parlement de veiller à ce que la défense du pays ne soit pas compromise.

Déclarations du général André

Le général ANDRE, ministre de la guerre, monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Le ministre déclare tout d'abord n'avoir aucune préoccupation politique et ne se laisser guider, dans le débat actuel, que par des préoccupations militaires.

Le ministre se réjouit de voir qu'à part des différences de mots, les orateurs ont été jusqu'ici unanimes pour reconnaître qu'aucune atteinte ne *doit être portée à la force de l'armée, sauvegarde* de la patrie.

Quand il s'agit de la défense nationale, la France n'a qu'un seul cœur.

Le ministre, expliquant sa conception de l'armée, donne lecture du programme de conférences qu'il a ordonnées pour être faites dans les corps aux officiers. Il montre l'armée d'aujourd'hui continuant les armées royales et impériales dont elle doit conserver les traditions d'honneur, mais dont *elle doit répudier l'esprit de caste.*

L'orateur cite encore comme thème de conférences faites à Saint-Cyr celui-ci : On doit s'efforcer de détruire le sentiment d'antagonisme que certaines gens essaient de créer entre l'armée et la nation.

Il insiste sur le rôle de l'officier comme éducateur et moralisateur de ses hommes.

Commentant les termes d'une circulaire relative à des conférences à faire dans les corps, il dit que l'officier doit respecter la dignité de ses inférieurs; ceux-ci doivent accepter la hiérarchie comme le complément nécessaire de l'égalité.

L'éducation morale, patriotique et militaire doit se commencer à l'école; elle doit se perfectionner au régiment et se parfaire plus tard.

La hiérarchie est nécessaire comme l'ordre lui-même; mais le commandement doit s'exercer en dehors du bon plaisir; l'obéissance doit s'obtenir par la persuasion; la répression doit être réservée aux incorrigibles.

Un soldat français en vaut dix lorsqu'il est dirigé par un chef qu'il aime; il est au-dessous de tout si son général n'a pas sa confiance.

J'ai fait ce long exposé, dit le ministre, pour bien montrer que je ne cherche pas à détruire l'esprit militaire.

L'orateur, examinant la loi Rolland elle-même, dit que la réduction du service à deux ans aura pour conséquence un déficit de cinquante mille hommes qu'il pourra compenser par l'incorporation de 8.000 hommes des services auxiliaires. La réduction de la taille produira 6.000 hommes. Le recrutement des pompiers, d'après le système employé pour la gendarmerie, le remplacement des cavaliers de remonte par des cavaliers de manège, diminueront encore le déficit.

En Algérie et en Tunisie, on pourra employer des indigènes comme conducteurs dans les batteries de montagne et comme servants auxiliaires dans les batteries de côte. Tout cela réduira le déficit à 24.000 que le ministre propose de combler par 7.000 rengagements de sous-officiers, 10.000 de caporaux et 7.000 de soldats, de préférence cavaliers.

L'orateur fait observer que la loi ne fonctionnera entièrement que dans quatre ans. Les derniers soldats appelés, de même que les conscrits qui *seront incorporés cette année, feront* trois ans.

Répondant à la critique dirigée contre l'incorporation des services auxiliaires, il fait remarquer que le service des subsistances, celui de l'état-major et du recrutement peuvent laisser libres de nombreuses places tenues actuellement par des hommes valides.

Le ministre fait le plus vif éloge du rapport de M. Rolland. Comme le rapporteur, il pense que le service de deux ans permettra de réaliser une cohésion plus grande que le service actuel dans lequel 53 % des fantassins ne font que 10 mois.

A aucun point de vue, l'armée de deux ans ne sera inférieure à celle de trois ans. Elle sera plus forte, au contraire.

Peut-être le pays aurait à supporter des charges plus lourdes, mais l'armée sera plus forte. C'est sur ce mot que je termine, dit le ministre. Je vous demande donc de voter la loi sauf quelques modifications de détail que j'indiquerai.

M. HALGAN. — Avez-vous consulté le conseil supérieur de la guerre ?

Voir à gauche. — Ne répondez pas.

M. LE GENERAL ANDRE. — Dans une question de cette gravité, l'attitude du ministre doit être absolument franche. La question est posée, j'y répondrai.

Le gouvernement précédent n'ayant pas délibéré sur la loi de deux ans je ne pouvais que donner des renseignements à la commission de l'armée sans lui donner mon avis. Mais j'ai tenu à ne me présenter devant la commission qu'après avoir pris connaissance de l'avis des membres du conseil supérieur de la guerre. J'ai donc adressé à chacun des membres de ce conseil une note demandant quelles modifications devaient être apportées à la proposition de M. Rolland.

Les réponses m'étant parvenues, je vis que l'avis défavorable de l'un était balancé par l'avis favorable de l'autre ; mais je tiens compte cependant de certaines opinions formulées.

M. HALGAN. — Mais cela n'était pas consulter le conseil supérieur.

M. HALGAN. — Mais cela n'est pas consulter le conseil supérieur.

M. LE GENERAL ANDRE. — Je me suis borné, il est vrai, à des consultations individuelles ; mais je n'étais pas obligé de convoquer le conseil supérieur.

M. HALGAN. — Je constate encore que le conseil supérieur n'a pas été convoqué, je constate que nous ne connaissons pas son avis et même que si nous avons l'avis de M. le général André, nous n'avons pas l'avis du gouvernement.

Nous ne pouvons pas voter à la légère une loi aussi importante qui touche au salut même du pays.

LE GENERAL ANDRE. — On n'a pas le droit de prétendre ici que je ne suis pas d'accord sur cette question avec le gouvernement. Le ministre de la guerre parle ici au nom du ministère tout entier. (Vifs applaudissements à gauche).

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée à 5 h. 12.

Grave état d'Edouard VII

LE COURONNEMENT AJOURNÉ

Londres, 24 juin. — Les fêtes du couronnement du roi d'Angleterre, qui avaient commencé hier par l'entrée solennelle d'Edouard VII et de la reine à Londres ; par la réception des missions étrangères et un grand banquet de gala, viennent d'être arrêtées net, dans leur premier essor, par suite de l'état grave du monarque, au grand dépit des restaurateurs-mastroquets qui escomptaient des affaires d'or, pendant cette « grande semaine » et des propriétaires de maisons, qui avaient cavalièrement expulsé leurs locataires ouvriers pour louer leurs appartements à des prix exorbitants.

Aujourd'hui, mardi, à midi, l'avis suivant a été officiellement transmis à toutes les autorités et aussi aux envoyés spéciaux et aux ambassadeurs extraordinaires venus de tous les pays du monde et qui devaient être reçus aujourd'hui même par le roi, à Buckingham-Palace.

Le couronnement du roi Edouard VII est remis indéfiniment, à cause de l'indisposition du roi EDOUARD.

Cette nouvelle a provoqué à Londres, bien entendu, une vive émotion, surtout chez les commerçants, dépités. Depuis quelque temps, on parlait de la maladie du roi Edouard VII. Mais les renseignements étaient contradictoires et, au milieu des informations qui se détruisaient les unes les autres, il était bien difficile de démêler la vérité.

On savait bien que le roi avait été souffrant, mais on n'attribuait, en dernier lieu, à son indisposition, qu'un caractère passager, et on était loin de s'attendre à la nouvelle qui provoque à Londres et en Angleterre une vive émotion.

UNE OPÉRATION CHIRURGICALE

Londres, 24 juin, 1 heure. — On communique à l'instant le bulletin officiel que voici :

« Le roi souffrait d'une périty phlite. Son état, samedi, était si satisfaisant qu'on espérait que, grâce aux soins, il pourrait accomplir la cérémonie du couronnement. Hier soir, son état empira et une opération a été jugée nécessaire aujourd'hui. Le roi subit en ce moment une OPERATION POUR UNE PERITYPHLITE.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le résultat de l'opération

Londres, 24 juin, 3 heures. — M. Balfour, leader du gouvernement, a annoncé à la Chambre des communes que le roi avait dû subir l'opération de l'appendicite et que pour ce fait, les cérémonies du couronnement étaient retardées.

L'opération, a ajouté le ministre, a très bien réussi. L'état du roi est satisfaisant.

La communication gouvernementale a été écoutée au milieu d'un silence émotionnant. Malgré l'optimisme qu'elle revêt, les craintes restent très vives.

Dans les milieux officiels

Dans les cercles officiels, on est porté à croire que l'état du roi est plutôt sérieux, pour que l'opération soit pratiquée dans les circonstances actuelles.

Rien n'a encore été décidé au sujet du retour des hôtes étrangers, mais on croit savoir que ces derniers s'en retourneront dès qu'ils connaîtront le résultat de l'opération.

Bruit de la mort du roi

Paris, 24 juin. — **Le bruit a couru en bourse,** mardi après-midi, **que le roi d'Angleterre, serait mort.**

Jusqu'ici, on n'a pu avoir confirmation de cette nouvelle.

A Lille, le bruit de la mort d'Edouard VII a également couru dans l'après-midi.

Nouvelles Officielles

Londres, 23 juin. — Voici le bulletin de santé du roi publié après l'opération.

L'opération a été effectuée avec succès. Un gros abcès a été enlevé. Le roi a bien supporté l'opération. Son état est satisfaisant.

Un supplément extraordinaire de la « Gazette Officielle » publie la note suivante, signée par le duc de Norfalk :

« J'ai à annoncer que la solennité du couronnement de Leurs Majestés Edouard VII et de la reine Alexandra est ajournée du 26 courant à une date qui sera ultérieurement fixée. »

On annonce de source officielle que le roi est sorti de l'état de chloroformisation. Il paraît très à son aise, mais, **malgré les pronostics heureux ,on ne peut pas prévoir comment la maladie tournera D'ICI 24 HEURES.**

On assure que le roi a reçu, après l'opération, le prince de Galles.

Malgré les affirmations contraires qui ont couru, la cérémonie du couronnement est entièrement décommandée. Les ouvriers travaillent à enlever les estrades et à démolir tous les travaux effectués pour la décoration des rues.

Malgré la maladie du roi, les missions étrangères ont été reçues par la famille du roi, en son nom.

A la dernière heure on annonce que le conseil du cabinet s'est réuni à 6 heures.

LA MALADIE DU ROI

Comme on l'a vu plus haut le roi d'Angleterre, qui est âgé de 69 ans, est atteint d'une périty phlite, ou appendicite.

La périty phlite est caractérisée par le développement d'abcès ou d'exsudats inflammatoires autour du cœcum.

Pendant bien longtemps les chirurgiens n'ont pu déceler la cause exacte de cette péritonite localisée à la région cœcale.

Aujourd'hui, il est bien établi que le point de départ de l'inflammation réside dans l' « appendicite vermiculaire ».

En un mot, il n'est pas douteux que l'affection dont est atteint le roi d'Angleterre ne dérive directement d'une appendicite.

Cette maladie — aujourd'hui si fréquemment constatée — a pour siège, comme son nom l'indique, un cul-de-sac du cœcum, gros environ comme une plume d'oie et long tout au plus de 4 à 5 centimètres, constituant l' « appendice ».

Malgré ses dimensions réduites, l'appendice, quand il s'enflamme, est susceptible d'occasionner les plus graves désordres, depuis la péritonite généralisée, qui tue en quelques jours, jusqu'à la périty phlite, qui n'est autre chose qu'une péritonite localisée.

La périty phlite constitue une terminaison relativement heureuse de l'appendicite : et c'est elle qu'ifournit journellement à des chirurgiens les plus brillants succès opératoires.

L'émotion à Londres

Londres, 24 juin. — On imagine aisément la consternation produite ; malgré le dire d'un journal de dimanche et les insinuations des journaux du soir, personne n'exprimait la moindre crainte ; tous étaient à la joie et à l'enthousiasme. L'appel urgent des représentants des principales agences à Buckingham-Palace a donné l'éveil. Le secrétaire particulier du Roi leur a remis un premier bulletin relatif à l'opération.

Entre temps, la nouvelle parvenait à la Chambre des Communes, et bientôt on voyait dans les rues les premiers placards des journaux.

La foule qui depuis ce matin affluait dans les rues ,semblait stupéfaite.

On s'arrachait les journaux qui ne contenaient encore que l'annonce de l'ajournement de la cérémonie. C'était plutôt du désappointement parmi le public, car on croyait à une simple indisposition.

Mais le désappointement fit bientôt place à la consternation. On avait cru voir le roi hier bien portant, et aujourd'hui il était question d'une sérieuse opération.

La « Press Association » croit savoir qu'il n'y a aucune possibilité pour que le couronnement ait lieu avant trois mois.

Le bulletin annonçant la maladie du roi a été affiché sur les grilles du Palais de Buckingham au moment où une foule énorme attendait le passage des personnages des missions étrangères qui venaient en grande tenue assister à la réception.

La réception a lieu actuellement au nom du roi.

Partout où on a des ouvriers sous la main, les décorations sont enlevées, notemment à Mansion House.

Le duc de Nolfork, earl marshal, a reçu du roi l'ordre d'exprimer le profond regret que lui cause la remise de la cérémonie du couronnement, par suite d'une maladie sérieuse.

En conséquence, toutes les fêtes de Londres seront également remises.

Mais le roi espère vivement que les fêtes de province auront lieu comme il avait été décidé.

Rien n'est encore décidé en ce qui concerne les représentants des puissances.

On ne sait s'ils vont quitter Londres demain ou attendre les résultats définitifs de l'opération

Etat spécial d'Edouard VII

Edouard VII — qu'on a surnommé le roi des noceurs — n'est pas considéré comme un bon sujet d'opération. Dans le cas ordinaire d'appendicite, l'opéré doit tenir le lit pendant quatre ou cinq semaines. Cette opération, étant donné l'état spécial du vieux marcheur Edouard VII, peut avoir pour lui de graves conséquences et entraîner à bref délai sa disparition.

Gabrielle Bompard

LA PRISONNIERE DEMANDE SA GRACE

Paris, 24 juin. —Au nouveau ministre de la justice une supplique originale vient de parvenir. La trop célèbre Gabrielle Bompard, de Lille, la complice d'Eyraud dans l'assassinat de l'huissier Gouffé, demande sa grâce par la lettre suivante, dont nous respectons le style et la tournure spéciale :

PRISON DE CLERMONT

— « Le 23 juin 1907.

» Monsieur le ministre,

» Je ne bénéficie malheureusement pas (sic) d'un nom inconnu. A ce titre je vous aurai dit ma faute et aussi mes regrets, ma longue expiation, en sollicitant votre bienveillance.

» Mon nom vous dira cette faute et aussi mon âge, depuis l'époque lointaine du châtiment.

» Ministre de la Justica! Je ne m'incline qu'avec plus de confiance sous ce titre : je suis venue au devant de l'expiation en me rendant à cette même justice qui m'avait assuré pour un avenir rapproché une clémence due aux circonstances (??)

» J'ai fait tout mon possible pour donner satisfaction. Si je vous demande aujourd'hui une mesure de clémence c'est que je voudrais, obscure et oubliée, rentrer dans ma famille.

» Puis-je, à ce titre, invoquer votre pitié et la toute puissance de votre pouvoir? Je mincline devant la décision qu'il vous conviendra de prendre en ma faveur.

» Je n'attends rien, monsieur le ministre, que de votre justice.

» Gabrielle BOMPARD. »

Cette missive a été transmise aux bureaux compétents.

Chez le frère de Gabrielle

Un de nos confrères a interrogé à Nancy le frère de Gabrielle Bompard.

— J'ai bon espoir, lui a-t-il déclaré, que notre malheureuse Gabrielle nous sera bientôt rendue. Car elle a expié, longuement et durement, un instant de folie.

— Vous la croyez irresponsable ?

— Oui, et beaucoup de gens autorisés, des savants, que j'ai fait consulter, sont de mon avis. Croyez-vous, tout d'abord, que Me Henri Robert, qui s'est montré si bon pour moi et pour la coupable, m'aurait conseillé de persister dans mes efforts s'il n'avait eu, lui aussi, quelque raison valable d'espérer une solution heureuse ?

Le président de la Ligue des droits de l'homme, M. Trarieux et M. Méry-Legrand, sénateur, ancien maire de Lille, qui a connu notre père, sont de l'avis de Me Henri Robert sur ce point que Gabrielle n'a pas été suffisamment examinée par les médecins aliénistes. Mais que dis-je là !

Elle a expié, maintenant, la faute irréparable de s'être laissée manœuvrer comme un pantin par son Evraud, ce misérable, ce maudit....

— Vous avez donc bon espoir ?

— Oui, monsieur. La société est payée. Elle peut me rendre ma sœur et lui permettre d'achever de vivre dans l'oubli généreux de tous, puisqu'elle ne peut espérer le pardon... Elle n'est pas méchante, ma pauvre sœur, mais elle a été folle.

Toute jeune elle était sujette à des accès de nervosité plus qu'alarmants. Tous nos parents connaissent cet état particulier de Gabrielle qui n'a jamais pu discerner le bien et le mal.

Comme on vient de le voir, M. Bompard dit que M. Trarieux, sénateur, président de la Ligue des droits de l'homme, est intervenu en faveur de sa sœur. Nous croyons savoir que le fait est exact. Mais M. Trarieux s'est borné à transmettre au président de la République un précédent recours en grâce qui lui était envoyé par M. Bompard en faveur de sa sœur.

Faits Divers

HORS RÉGION

UN SATYRE EN SOUTANE

ARRESTATION D'UN CURE

Villeneuve-sur-Lot, 24 juin. — Un nouveau scandale clérical vient de se produire dans notre région. La rumeur publique accusant un prêtre, le curé de Tourliac, nommé Boissy, d'avoir commis plusieurs attentats à la pudeur sur des petits garçons, le parquet de Villeneuve a dû ouvrir une enquête.

Vendredi dernier, à la suite d'une dénonciation précise du père d'une des victimes, le juge d'instruction et le procureur de la République se sont transportés à Tourliac. Les dépositions qu'ils ont recueillies ont été accablantes pour le curé Boissy, qui a été mis immédiatement en état d'arrestation.

D'ailleurs dans le premier interrogatoire qu'il a subi, force lui a bien été de reconnaître une partie des faits qui lui sont reprochés.

Ce prêtre a été, sous bonne escorte, conduit à Villeneuve et écroué à la maison d'arrêt. Quant au parquet, ce n'est que deux jours plus tard qu'il a quitté Tourliac après avoir, au cours d'une instruction très laborieuse,recueilli, paraît-il, un grand nombre de faits répugnants à la charge de Boissy.

Celui-ci a du reste fait preuve d'un cynisme rare, à moins qu'il ne soit inconscient. N'a-t-il pas, en effet, à ce que raconte le « Réveil du Lot-et-Garonne », demandé et obtenu la permission de dire la messe dans la prison. C'est entre deux gendarmes, pour sûr peu flattés du rôle qu'on leur faisait jouer, que le triste sire a officié.

DANS LA RÉGION

Grave Affaire d'escroquerie

A MARLY

Le parquet de Valenciennes est saisi d'une affaire assez singulière, dont le héros est un comptable de la chaudronnerie Dennis, à Marly.

Celui-ci, Victor Gooteaux, 36 ans, est disparu depuis samedi soir, abandonnant sa femme, pour suivre, paraît-il, une maîtresse, Albertine T..., 24 ans.

Comme viatique, il aurait touché à la banque Dupont, à Valenciennes, un chèque de 2.200 francs, sur lequel il aurait imité la signature de son patron.

Les amoureux seraient filés... en Belgique.

L'enquête se poursuit.

AFFAIRE DE MŒURS

à Valenciennes

ARRESTATION D'UN SATYRE

C'est, depuis quelque temps, comme une contagion : avec les précédentes affaires dont, avec la réserve que le sujet comporte, nous avons entretenu nos lecteurs, le parquet de Valenciennes est saisi de faits d'immoralité qui se seraient passés lundi soir, rue de Lille.

La mère d'une fillette de huit ans, habitant le quartier, inquiète de ne pas la voir rentrer, et sachant qu'elle allait parfois à l'estaminet Choquet, numéro 131, s'y rendait, vers dix heures du soir, et dans le couloir appelait la petite.

Celle-ci descendit de l'étage, et comme elle paraissait tout émotionnée, sa mère l'interrogea. L'enfant raconta qu'elle avait été amenée, avec une compagne de neuf ans, par le nommé Meuneveux Alexandre, à l'estaminet Choquet. Là, il leur aurait fait manger une tartine, puis conduites à sa chambre, au premier.

Il les aurait alors couchées toutes deux sur le lit, se livrant sur elles à des attouchements, sans violence, toutefois.

Le père de l'enfant se rendit aussitôt à la police, et déposa une plainte.

L'ignoble personnage fut arrêté, et interrogé.

Il aurait formellement nié, mais le témoignage des fillettes ayant sans doute été catégorique, il fut conduit, à six heures du soir, au parquet et écroué.

Meuneveux est âgé de 55 ans ; il est bottelleur chez M. Aunaud, rue de Famars, et occupait, comme nous l'avons dit, une chambre rue de Lille.

Il est marié, mais séparé de sa femme depuis quelque temps et ses antécédents plaident peu en sa faveur.

Une fillette étranglée par un haricot

A LECLUSE

Une fillette de quatre ans, la jeune Hélène Béghin, ayant avalé un haricot, celui-ci se logea dans les voies respiratoires.

Malgré tous les remèdes qui lui furent prodigués, la malheureuse enfant a succombé quelques heures plus tard.

Accident mortel

A DECHY

Un ouvrier écrasé sous une locomotive

Un aiguilleur de la Compagnie des mines d'Aniche, M. Philippe Leriche, âgé de 27 ans, demeurant à Dechy, vaquait à ses occupations habituelles, hier, lundi, vers cinq heures du soir, lorsqu'en voulant traverser le passage à niveau, il eut le talon droit pris entre le rail et le contrerail. Une locomotive qui arrivait à ce moment, renversa le malheureux qui eut la jambe broyée au-dessus du genou.

Les témoins de l'accident s'empressèrent autour de la victime qui reçut les soins du docteur Plet. Puis Leriche fut transporté chez sa vieille mère dont il était l'unique soutien. Mardi dans la matinée le malheureux expirait après d'horribles souffrances, en dépit des soins qui lui avaient été prodigués.

Dernière Heure

LES MÉLINISTES

DISCOURS DU PRESIDENT

Paris, 24 juin. — Le groupe méliniste s'est réuni aujourd'hui. M. Renaud-Morlière a prononcé un long discours où il a rappelé le passé du groupe et a déclaré qu'une politique large et équitable s'imposait.

« Les dernières élections dit-il ont consacré *le régime républicain, mais le public a signifié* en même temps son aversion pour les procédés violents de certaines oppositions et pour la politique sectaire. Il est pour la politique d'apaisement, de tolérance et d'union qu'affirmait hier encore M. Loubet. »

Le président du groupe a réclamé l'union de tous les républicains pour faire une politique de réparation au point de vue financier et de réformes démocratiques.

LA MALADIE du roi d'Angleterre

COMEDIE INTERROMPUE

Londres, 24 juin. — On procédait à la dernière répétition de la cérémonie du sacre dans l'église de Westminster, quand l'évêque reçut la note officielle de la maladie du roi.

L'évêque en donna aussitôt connaissance aux pairs et pairesses ainsi qu'aux grands dignitaires qui se trouvaient dans l'église.

L'évêque de Bath et celui de Wells entonnèrent aussitôt des litanies et les prières spéciales pour le rétablissement du roi.

CONDOLEANCES OFFICIELLES

Le corps diplomatique s'est rendu au Foreing Office pour exprimer ses regrets de la maladie du roi.

Les missions étrangères quitteront prochainement l'Angleterre car on ne sait quand auront lieu les fêtes du couronnement.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Voici des détails complémentaires sur la scène qui s'est produite cet après-midi à la Chambre des Communes et dont nous parlons dans nos « Dépêches » :

La Chambre allait commencer ses délibérations lorsque M. Balfour se leva, et tous les députés se découvrirent.

M. Balfour donna lecture du bulletin de santé du roi et ajouta :

Depuis la publication de ce bulletin, l'opération a été pratiquée, et j'ai l'immense satisfaction de pouvoir informer la Chambre que l'opération a été faite avec le plus grand succès. (Applaudissements.)

Sa Majesté va aussi bien que possible. (Applaudissements.)

Je suis certain que cette nouvelle soulagera vos esprits d'un grand fardeau d'anxiété. (Applaudissements.)

Ma première intention, en apprenant ce matin la triste nouvelle, était de proposer que la Chambre s'ajournât, car elle pouvait désirer marquer ainsi son sentiment au sujet du grand malheur qui frappe la nation.

Mais, au cas où nous aurions levé la séance, le public, déjà alarmé, aurait été pris de panique et aurait exagéré l'état de choses actuel. Cet état est grave mais il ne faut pas se faire de craintes outre mesure. Je suis convaincu que sachant l'état du roi satisfaisant, il est plus convenable de siéger et nous voterons sous une bonne impression.

Dans ces conditions, j'ai conclu qu'il n'y avait pas lieu de lever la séance.

Lord Campbelle-Bannermann approuve les paroles de son collègue qui continue :

Je m'étais proposé de vous demander l'ajournement à l'occasion des fêtes du couronnement, malheureusement ces fêtes n'auront pas lieu pour le moment. En tout cas, les fêtes de jeudi et de vendredi resteront des fêtes publiques.

L'assemblée a commencé ensuite les discussions à l'ordre du jour.

A LA CHAMBRE DES LORDS

A la Chambre des Lords, lord Salisbury dit : « Tout ce qu'il nous reste à faire en présence de l'issue heureuse de l'opération du roi, c'est de souhaiter son prompt rétablissement. L'opération a été heureusement accomplie et tout fait présager une issue heureuse. »

APRES L'OPERATION

Le bulletin suivant a été publié ce soir à six heures.

« L'état du roi continue à être satisfaisant. Sa Majesté a été très soulagée par l'opération. Sir Thomas Barlow et sir Frédéric Treves, les deux médecins du roi passeront la nuit à côté de lui. »

Le prince de Galles, ainsi que tous les membres de la famille royale ont été appelés auprès du roi.

LA REUNION DES MINISTRES

Un conseil spécial du cabinet a eu lieu à six heures, pour examiner la situation créée par la maladie du roi.

Lord Salisbury et un grand nombre de personnages politiques se sont rendus personnellement au palais de Buckingham pour avoir des nouvelles de la santé du roi.

L'archiduc François, d'Autriche-Hongrie, partira demain de Londres pour se rendre à Vienne.

Le *Star*, qui a interviewé un ministre à l'issue du conseil de cabinet, dit que le cortège royal de vendredi aura lieu dans les rues de Londres et que la reine, ainsi que les princes y prendront part.

DERNIER BULLETIN OFFICIEL

Le bulletin officiel suivant a été publié ce soir à onze heures :

« Etat du roi aussi bon qu'on est en droit de s'y attendre, après une opération aussi sérieuse. Les forces se maintiennent. La douleur est très faible. Le roi a pu prendre quelque nourriture. Il s'écoulera encore quelques jours avant quo'n puisse dire si le roi est hors de danger. »

ETAT ALARMANT

Malgré l'optimisme des bulletins officiels on a de grandes inquiétudes sur l'état du roi.

BRUIT D'UNE EXPÉDITION FRANÇAISE

CONTRE LE SIAM

Rochefort, 24 juin. — Les *Tablettes des Deux Charentes* disent, et nous reproduisons cette information sous les plus expresses réserves, qu'il est fortement question, dans les milieux coloniaux de l'organisation d'une expédition au Siam, où les agissements de l'Angleterre auraient rendu inévitable une intervention armée. »

FEUILLETON DU 26 JUIN. — N° 38

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÈS

PREMIERE PARTIE

LES SECRETS DU BOIS

VIII

Un souper de têtes de mouton

— Voyons, il ne faut pas vous gêner, dit Bouty, le maître de gymnastique. Vous connaissez l'usage du pays.

Toutes les semaines, dans les sociétés d'amis comme la nôtre, chacun met deux sous. Au bout de six à huit mois, ça fait dans les trois francs par tête et l'on s'administre un petit souper entre camarades, histoire de rigoler un peu.

Mais comme il y a les amendes de ceux qui sont en retard pour payer leurs deux sous, on a toujours un petit excédent en caisse. Aussi les portions ne sont pas comptées tout juste. N'ayez pas de crainte, vous ne mourrez pas de faim, et les autres n'auront pas à se serrer le ventre, à cause de vous.

— Allons, mes amis, c'est accepté, fit enfin M. Lescot d'un ton bon-enfant. Me voilà revenu garçon pour ce soir.

— Un couvert de plus, madame Louchet, s'exclama Cupert.

— Vive le patron ! poussa Machon, au milieu d'une tempête d'acclamations.

Très rondement, Lescot remerciait, virant de l'un à l'autre des membres de la chorale, qui tous, debout maintenant, remplissaient dans sa longueur la salle de l'estaminet.

Madame Louchet, la bonne cabaretière, s'affairait, courait à la cuisine, fière de l'honneur que M. Lescot faisait à son établissement.

— Hé ! là-bas, on monte ? cria Faret en passant le premier dans la cour.

— Tout est prêt, répondit M. Louchet. Je viens d'allumer le gaz.

— On monte ? fit Faret, réitérant son appel.

Narcisse s'élança à sa suite, dans l'escalier, en vociférant.

— En avant, les Youp-Riquette !

Derrière lui, se poussant les uns les autres, débourrant leurs pipes ou éteignant leurs cigarettes, les hommes s'engagèrent dans l'escalier, dont leurs gros souliers ébranlaient les marches.

Escorté par Cupert et Bouty, M. Lescot arriva ainsi au premier étage. Le souper se faisait là haut.

La salle, très longue, occupait toute la surface de la maison. Elle était propre, nue et banale. Aux murs, tapissés de papiers à fleurs, pendaient deux glaces à cadres dorés qui se faisaient face symétriquement.

Du plafond descendaient des lyres à gaz, dont une collerette de papier découpé, rose et vert, décorait l'abat-jour de porcelaine blanche ; et les rideaux de guipure, qui garnissaient les trois fenêtres de la façade, frais et bien repassés.

Par ses dimensions, la pièce se prêtait à des réunions. Beaucoup de sociétés l'utilisaient pour leurs séances, y trouvant du confortable, de la bonne bière et ce qui ne gâte rien, de la complaisance.

Pas de cancans, pas d'histoires, comme en font tant de cabaretières mal avisées. Que ce fût le jour des « coulonneux », des « coqueleux », des « bouchonneux » ou de la « Chorale des Youp-Riquette », on pouvait venir le lendemain au « Bleu Coulon » tacher d'avoir des nouvelles de ce qui s'était dit, en prenant une *chopé au comptoir : autant parler à un mur.* La brave maman Louchet n'en savait rien, pour la bonne raison qu'elle n'avait rien écouté.

— C'est drôle, disait-elle pourtant parfois à son mari... Des jours, à la chorale de Faret, il restent deux heures à la répétition, et ils ne chantent point dix minutes en tout.

— Et le mal sera pour eux, répondait son mari. Ils n'auront pas de prix aux concours. En attendant, s'ils n'ouvrent pas le gosier pour chanter, ils l'ouvrent pour boire, eh! non ?

— Pour sûr !

— Eh! bien, alors, ne t'embête pas. Le principal est fait. Et ils ont du répondant, tu sais... Mon idée c'est que M. Lescot veut devenir leur président d'honneur... Pousse à la consommation, Camille !

Et la bonne madame Louchet y poussait de tout son cœur, ce soir-là, en particulier, tout en surveillant les apprêts du festin.

Placées bout à bout, toutes les petites tables de la salle formaient une longue rangée qui occupait en entier un côté de la longue salle.

Elles étaient recouvertes de serviettes blanches à bordures rouges; et un couvert composé d'une assiette et d'une fourchette avec sa cuiller, marquait la place de chaque convive.

Il n'y avait ni verres ni couteaux. Chacun avait en poche de quoi couper son pain et sa viande, et quant aux verres, ils devaient, au fur et à mesure des besoins, circuler indéfiniment sur les plateaux.

Loquace et beau parleur, Cupert pérorait aimablement.

— Vous savez ce que c'est que des ouvriers, M. Lescot. Nous ne vous offrons pas un souper de grand restaurant, comme chez Divoir. La fois prochaine, nous mangerons, je l'espère de la tête de veau, mais ce soir nous n'avons pu nous payer que des têtes de mouton.

— C'est bon tout de même, allez ! et après ça, il y a de la salade et du jambon.

— Je ne sais pas si la prochaine fois vous aurez de la tête de veau, mais, ce soir, pour ma bienvenue, vous aurez toujours du vin, après le jambon, riposta M. Lescot. Vous entendez, madame Louchet, et surtout ne manquez pas de bouteilles.

Il y eut de nouvelles acclamations. Pendant que la cabaretière descendait emporter la commande, Cupert demanda d'une voix impérative.

— C'est pas tout ça. Mais il y a des nouveaux à présenter. Où sont-ils ?

— J'en ai conduit deux, déclara Machon : Henri Dupont et Casimir Alleaume.

Dans un angle de la pièce,près des fenêtres, Faret et M. Lescot s'étaient placés avec Cupert et Narcisse. Machon s'avança vers eux, amenant les deux hommes qu'il avait nommés.

— Ce sont des fraudeurs, comme toi, interrogea M. Lescot ?

— Oui ! et des bons ! répondit Machon de sa voix sourde. Alleaume a travaillé avec Defives et Dupont était de ceux qui ont fait le coup de Comines avec le fameux Delannoy.

— Vous répondez d'eux ?

— Comme de moi-même.

— Dans ce cas, c'est convenu, camarades, dit Faret. Nous comptons sur vous et vous verrez qu'on ne s'ennuie pas dans notre société. Des femmes ! de la galette ! il y a de tout.

Ce soir, comme nouveaux, vous ne pouvez pas rester avec nous ; ce n'est pas dans nos usages ; mais on va trinquer encore une fois... et à demain au Bois de Boulogne !

Un peu gênés par cette mise en scène, les deux recrues, des hommes lourds, à la carrure massive, aux mains énormes, restaient debout, l'air embarrassés, tortillant leur casquette entre leurs doigts et regardant les « patrons ».

Ils marmottèrent une réponse et se retirèrent gauchement, gardant l'impression de l'obéissance qu'ils devraient aux chefs.

A son tour, Bouty fit savoir qu'il avait trouvé un nouvel adhérent, un dévideur, très adroit, habile pour mettre en train une affaire, et qui avait des copains dans toutes les filatures.

Narcisse, lui, en amenait deux. Léburé, un gringalet à l'air sournois, qui, paraît-il, avait d'utiles relations avec les employés de chemin de fer, et un autre « pilé », à la face de singe, Baptiste Soyeux, dit « Grand Pape », une gloire de la rue de Juliers.

— J'ai de plus un affilié qui nous promet des merveilles, dit « La Légion » : Carlos, le marchand de journaux, ce petit bossu que vous connaissez tous.

— Personne ne fait d'objection à ce qu'on admette dans la chorale ceux qui viennent d'être présentés ? demanda Faret sur le ton d'un crieur qui lit une pro